



Décision CODEP-CLG-2012-011576 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 mars 2012 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l’Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu la décision n° 2011-DC-0235 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 portant création du comité technique de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et d’attribution des sièges du scrutin du 20 octobre 2011 pour les élections des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l’ASN ;

Vu les dispositions relatives aux attributions et au fonctionnement des comités techniques de la circulaire d’application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat.

Décide :

Article I

Conformément au résultat du scrutin du 20 octobre 2011, le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentatives du personnel de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au sein du comité technique de proximité de l’ASN est fixé ainsi qu’il suit :

- quatre sièges de titulaires et quatre sièges de suppléants au syndicat UNSP – FO ;
- deux sièges de titulaires et deux sièges de suppléants au syndicat SPACEF – CFDT.

Article II

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire :

Au titre du syndicat UNSP- FO :

Membres titulaires

Medhy Melin
Aurélie Lorin
Patrick Fuis
Yohann Mabrier

Membres suppléants

Marc Champion
Chantal Legrand
Stéphanie Baudry
Jean Feries

Au titre du syndicat SPACEF – CFDT :

Membres titulaires

Christine Charbonneau
Sophie Gleizes

Membres suppléants

Marc Fournier
Catherine Lemaître

Article III

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité technique de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire :

Membres titulaires :

Jean-Christophe Niel, directeur général
Luc Chanial, secrétaire général

Membres suppléants :

Alain Delmestre, directeur général adjoint
Isabelle Plaid, chef du bureau des ressources humaines

Article IV

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 5 mars 2012.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

André-Claude LACOSTE